

**La France s'adapte - Vivre à +4°C**  
**Consultation publique sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique**

CAHIER D'ACTEUR



*Démocrates pour la planète* est un think tank lancé en 2019 qui rassemble des adhérents, élus et sympathisants démocrates impliqués dans les questions d'écologie. Son objectif est double : faire monter collectivement en compétence sur les enjeux environnementaux et promouvoir, auprès des élus, des solutions ambitieuses et pragmatiques pour la transition écologique. Pour cela, *Démocrates pour la Planète* se fonde sur les connaissances scientifiques et recherche l'objectivité en écoutant les experts et les retours d'expérience concrets; agit dans un esprit démocrate : ouvert, réaliste et humaniste; recherche des solutions à la hauteur de l'urgence écologique.

<https://www.democratespourlaplanete.fr/>

*Démocrates pour la Planète* souhaite saluer le travail réalisé par le Ministère de la Transition écologique à travers l'élaboration de ce Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 3 mais souhaite également souligner le fait qu'il s'agit du troisième PNACC et que la France n'est, aujourd'hui, toujours pas prête à faire face aux événements climatiques extrêmes et aux dérèglements climatiques que l'hexagone et les Outre-mer subissent désormais régulièrement. Nos infrastructures de télécommunications et de transports ne sont pas résilients, nos logements et notre bâti ne sont pas adaptés, nos entreprises et le monde économique ne sont pas mobilisés, notre système assurantiel n'est plus approprié, nos concitoyens n'ont pas pris conscience des enjeux. Une culture du risque liée aux dérèglements climatiques est à généraliser sans plus attendre : "Gouverner, c'est prévoir".

**Axe 1 :**

**Mesure 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population**

Le renforcement du fonds Barnier est pertinent mais les 300 millions d'€ seront-ils suffisants au regard des catastrophes à répétition.

## **Mesure 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel**

Actions peu ambitieuses au regard des conclusions du rapport mentionné dans cette mesure. Ces actions n'apporteront pas de solutions. La concrétisation de cette mesure semble difficile sans des primes exorbitantes. Il est nécessaire de repenser totalement la mécanique assurantielle face aux risques climatiques. On pourrait considérer la mise en place de toute une panoplie de produits d'assurance incluant des assurances paramétriques, l'émission d'obligations catastrophes ("cat bonds") et un mécanisme de mutualisation des risques à l'échelle européenne comme ce qui est fait dans d'autres régions du monde, avec un système de répartitions des tranches de risque entre acteurs publics et privés.

## **MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques**

Les budgets ne sont pas définis pour cette mesure.

- Action 1 : Accompagner les collectivités pour une mise en œuvre de leur compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (compétence GEMAPI) prenant en compte l'adaptation au changement climatique

Sans un mécanisme incitatif à destination des collectivités pour mettre en place des PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) ceux-ci ne seront plus mis en œuvre.

- Action 7 : Faciliter et promouvoir l'entretien des cours d'eau et des canaux, et la gestion des milieux aquatiques par les solutions fondées sur la nature en lien avec la prévention des inondations

Cette action ne prend pas en compte l'éventualité de pluies extrêmement intenses et dévastatrices. Pour favoriser l'évacuation des excès d'eau, la continuité écologique avec l'effacement des seuils et des ouvrages rend plus efficace le transit.

- Action 8 : Développer la culture du risque pour préparer la population française à faire face à l'évolution des risques naturels due au changement climatique

Cette action est centrale dans les PNACC 3. La culture du risque est indispensable. Sur l'exemple des apéros Vigicrues lors desquels les voisins s'entraident et s'aident pour monter les meubles, mettre en sécurité la maison... Il est pertinent d'inciter les actions coopératives de solidarité et de proximité.

## **MESURE 4 : Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés**

- Action 1 : Restaurer ou maintenir les habitats des forêts côtières, les écosystèmes dunaires, les herbiers marins, les prairies littorales, les mangroves, les marais littoraux et les récifs coralliens et poursuivre le développement de projets de gestion souple de la bande côtière mettant en

œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature (SaFN) pour limiter le recul du trait de côte et les inondations et protéger la zone littorale

Afin de protéger du recul du trait de côté, il est nécessaire de définir les moyens techniques, administratifs et financiers pour délocaliser les activités ou l'habitat. Il serait utile d'intégrer une composante assurantielle dans ces travaux: il s'agit d'anticiper l'absence de couverture de risques à long terme.

- Action 2 : Actualiser la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et encourager sa déclinaison locale

Concernant les stratégies locales de gestion du trait de côté, aucune date butoir de mise en place alors qu'il y a urgence. Il est nécessaire d'intégrer la Marine nationale dans cette réflexion.

- Action 4 : Identifier dans les PLU les zones à proposer à la renaturation

Le texte parle de PLU et pas de PLUI.

- Action 7 : Déterminer le modèle de financement de l'aménagement durable des territoires littoraux, exposés au recul croissant du trait de côte

Pour le modèle de financement, aucune date de remise des propositions n'est mentionnée.

#### **MESURE 5 : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles**

La priorité est de normaliser les règles de construction qui seront exigées et d'analyser les surcoûts éventuels.

- Action 5 : Renforcer l'information des élus et des citoyens sur ce phénomène ainsi que de toute la filière professionnelle impliquée dans les achats / ventes-locations

La date d'effectivité de la mesure de mise en place du dispositif d'information pour toute mutation ou location d'un bien situé en zone moyenne ou forte risque, n'est pas mentionnée.

#### **MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques**

Les éléments mentionnés dans cette mesure ne permettent pas d'apporter un éclairage aux collectivités territoriales sur les moyens financiers supplémentaires à prévoir, alors que ceux-ci sont mentionnés comme co-financeurs dans le cadre des pactes capacitaires.

#### **MESURE 10 : Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable**

Mesure positive, il faut toutefois éviter les mal-adaptations liées à la fabrication de froid.

#### **MESURE 16 : Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique**

Pour les actions 1 à 5 de cette mesure, il n'y a pas de pilote, de budget et de calendrier.

## **MESURE 20 : Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature**

Aucun budget n'est précisé pour cette mesure importante.

### **Axe 2 :**

## **MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau**

- Action 9 Adapter la gouvernance et les financements de la gestion de l'eau  
9.1 - Promouvoir et animer une gouvernance pour l'adaptation du cycle de l'eau et le partage de la ressource

La priorisation des usages de la ressource en eau est indispensable. L'échéance de 2027 est trop tardive. Une doctrine sur la priorisation des usages de l'eau est à réfléchir dans une logique systémique et globale.

## **MESURE 22 : Mettre à la disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique**

- Action 6 Accompagner l'adaptation au changement climatique au niveau local en développant des plaidoyers visant des thématiques santé-environnement-travail

Aucun budget n'est défini pour cette action alors qu'elle est indispensable.

## **MESURE 24 : Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans toutes les normes techniques**

Il serait intéressant de mentionner dans cette mesure le fait de s'inspirer du vivant pour adapter les normes => biomimétisme.

De manière générale, du fait des normes basées sur un climat tempéré, nos biens de consommation courante ne sont pas adaptés aux températures à venir.

En matière de construction, il est urgent de prendre exemple sur les pays méditerranéens.

## **MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités**

Voitures et matériel roulant de manière générale ne sont pas adaptés aux chaleurs que nous avons ponctuellement et que nous allons subir plus régulièrement. Les normes techniques sont à revoir. Dans quelques années, nous ne serons plus en zone tempérée.

## **MESURE 32 : Assurer la résilience des services de communications électroniques**

Actuellement, lors de catastrophes climatiques, les coupures des services de communications électroniques rendent impossible tout paiement bancaire, et tout prélèvement d'argent en distributeur de billets (DAB). Cela ne semble pas avoir été anticipé.

### **Axe 3 :**

#### **MESURE 34 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises**

- Action 3 Accompagner et responsabiliser les entreprises et les branches professionnelles au risque de suspensions d'activité à cause du changement climatique

##### **3.1 Conditionner la prise en charge de l'activité partielle en cas d'évènements climatiques**

La temporalité n'est pas du tout la même entre le recours à l'activité partielle en cas d'évènements climatiques empêchant l'entreprise de fonctionner et :

- L'évolution du modèle économique de l'entreprise pour s'adapter aux nouveaux enjeux induits par le changement climatique ;
- La formation des salariés placés en activité partielle afin d'adapter leurs compétences et leur permettre, le cas échéant, de se reconverter vers des activités à forte perspective d'emploi ;
- L'adaptation des conditions de travail des salariés ;
- L'aménagement des locaux et de l'outil de travail de l'entreprise.

Auprès de qui ces engagements devront être pris par les entreprises ? Quels dispositifs d'urgence pour soutenir l'activité économique lors des catastrophes (avance sur l'activité partielle ?) ?

#### **MESURE 38 : Assurer la résilience de l'économie de la filière bois**

Les forêts sont aussi des puits de carbone indispensables pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Et l'utilisation du bois-énergie n'est pas neutre en émissions de CO2.

### **Axe 4 :**

#### **MESURE 42 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique**

Les budgets des actions indispensables de cette mesure ne sont pas définis et fléchés.

- Action 3 : Restaurer la morphologie des cours d'eau, des paysages annexes et des zones humides

La restauration de la morphologie des zones humides sans priorisation paraît un chantier difficile sinon impossible étant donné que l'activité humaine (agriculture, entreprise, urbanisation) les a détruites, asséchées et/ou transformées.

La restauration de la perméabilité des sols déjà en cours dans de nombreux territoires aurait également pu être mentionnée dans cette mesure.

- Action 4 : Faire de nos aires protégées les laboratoires de l'adaptation au changement climatique

Les parcs naturels doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'adaptation des parcs en ville, des zones vertes citadines, des zones boisées, des biotopes de montagnes, des glaciers et des écosystèmes marins est également un enjeu. Sur l'exemple du programme de lutte contre le désert en Chine, du programme de réintroduction du bison aux Etats-Unis ou du programme de préservation de la forêt noire en Allemagne, des moyens importants doivent être octroyés à cette action.

- Action 11 : Développer un nouvel outil collaboratif de suivi de la restauration des cours d'eau

Une solution à l'effacement des obstacles à l'écoulement pourrait être la création de davantage d'échelles à poissons notamment pour les salmonidés.

- Action 14 : Développer une campagne de communication grand public « Adaptation et restauration de la biodiversité : quels leviers ? »

Les moyens financiers ne sont pas précisés alors qu'ils seront de fait conséquents s'il s'agit de campagnes de communication nationales.

- Action 15 : Organiser des séminaires pour coordonner les actions des opérateurs de la biodiversité sur les enjeux du changement climatique.

Les moyens financiers ne sont pas précisés. La discussion sur les enjeux est utile mais il faudra qu'il en ressorte quelque-chose de positif, pluri-partagé et concret afin d'être mis en application.

### **MESURE 43 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel des impacts du changement climatique**

Les budgets ne sont pas précisés pour les actions de cette mesure.

- Action 1 : Créer une cartographie des risques climatiques pour les patrimoines culturels

Il n'est pas précisé qui assurera la diffusion et l'intégration de la cartographie des risques climatiques dans les plans de prévention des collectivités territoriales, les plans de continuité d'activité et les PSBC des établissements culturels. Les préfetures ?

- Action 3 : Renforcer l'entretien régulier du patrimoine culturel (sites, monuments et institutions patrimoniales avec leurs abords, etc.) et la maintenance préventive des bâtiments

Pourquoi ne pas utiliser de nouvelles technologies, de nouveaux matériaux, innover dans l'ingénierie?

- Action 5 : Faire évoluer et mieux faire connaître, aux plans national, européen et international, les outils pour déterminer au mieux, dans le contexte actuel

de transition écologique et de sobriété énergétique, les plages climatiques pour la conservation et l'exposition du patrimoine

Cette action semble être identifiée comme prioritaire (d'ici 2025). Au regard des enjeux humains identifiés dans d'autres mesures dans le PNACC, ce calendrier semble peu cohérent.

### **Conclusion :**

Ce PNACC 3 serait plus ambitieux et opérationnel si les calendriers et les évaluations budgétaires étaient mentionnés pour chacune des actions du Plan. L'absence de ces informations laisse entrevoir un portage politique faible du PNACC 3 car ce n'est pas le temps qui a manqué à l'administration pour renseigner ces éléments calendaires et budgétaires au regard du nombre de reports avant la mise en consultation publique de ce document. Cela laisse donc présager une difficulté de portage et de défense des mesures du PNACC 3 lors des arbitrages budgétaires 2025. *Démocrates pour la planète* le déplore et espère que ce Plan sera défendu à la hauteur des enjeux qu'il recouvre.

Enfin nous souhaiterions que soit intégrée la notion de "mal-atténuation" dans le PNACC 3. Si la "mal-adaptation", le fait qu'une solution d'adaptation viennent générer des émissions de GES, est mentionnée dans le PNACC 3, il ne faut pas omettre la "mal-atténuation", le fait qu'une solution d'atténuation des émissions de GES ne tienne pas compte des événements climatiques extrêmes à venir qui pourraient compromettre cette solution. Les risques liés à la "mal-atténuation" sont avant tout économiques mais pourraient, à terme, être très importants et impactants.